

N° 26_03_14

Service : Finances
Tel : 0466542662
Réf : CR/JR/FC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 JUIN 2026

Objet : Approbation de l'état de réalisation des recettes et dépenses (E.R.R.D.) 2025 - Centre d'Action Médico Sociale Précoce (C.A.M.S.P.)

PRESENTS : Monsieur RIVENQ Christophe, Président, Madame VEYRET M., Vice-Présidente, Mesdames CASTOR Y. CAYRIER H., PEYRIC M.C., SOUSTELLE R.M., CAMACHO L., BLACHERE D., BOUTEILLER L., CANONNE C., GUYOT M., Messieurs MASSON J.R., BORDARIER A., BERGOGNE J., BOSSEUR A.

EXCUSES : Madame VOIRIN J., Monsieur BIZE A.

Secrétaire de Séance : Madame RIOU Joëlle, Directrice du Centre Communal d'Action Sociale

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Alès,

Vu le Code de l'action sociale et des familles;

Vu le Code général des collectivités territoriales;

Vu la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale;

Vu l'E.P.R.D. et les décisions modificatives de l'exercice 2025;

Vu le compte de gestion dressé par le comptable;

Considérant, que les résultats comptables de l'exercice issus de l'E.R.R.D. et du compte de gestion sont identiques,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÈDE AU VOTE,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'approuver l'état de réalisation des recettes et dépenses (E.R.R.D.) 2025, du Centre d'Action Médico-Sociale Précoce, qui fait apparaître les résultats suivants :

Section d'investissement

	REALISATIONS 2025
EMPLOIS	
Remboursement des dettes financières	35 281.07
Immobilisations	5 079.59
Autres emplois	0.00
TOTAL DES EMPLOIS	40 360.66

RESSOURCES	
Emprunts et dettes assimilées	
Apports, dotations et subventions	
Autres ressources	0.00
Caf (<i>Capacité d'autofinancement</i>)	176 198.91
TOTAL DES RESSOURCES	179 982.78
FONDS DE ROULEMENT	+ 139 622.12

Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le 23/06/2026
ID : 030-263000291-20260622-26_03_14-DE



Section de fonctionnement

	REALISATIONS 2025
CHARGES	
GRP1-Dépenses afférentes à l'exploitation courante	83 086.65
GRP 2 – Dépenses afférentes au personnel	904 295.89
GRP 3 – Dépenses afférentes à la structure	176 012.60
TOTAL DES CHARGES	1 163 395.14
PRODUITS	
GRP 1 – Produits de la tarification	1 229 925.35
GRP 2 – Autres produits relatifs à l'exploitation	1 197.57
GRP 3 – Produits financiers et non encaissables	79 377.98
TOTAL DES PRODUITS	1 310 500.90
RESULTAT COMPTABLE EXCEDENTAIRE	+ 147 105.76
Dotations aux amortissements et aux provisions	+ 107 557.15
Quote-part de subventions virées au compte de résultat	- 35 492.00
Reprise sur amortissements et provisions	- 42 972.00
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)	176 198.91
<i>Taux de C.A.F. en pourcentage de produits</i>	<i>13.45%</i>

Pour extrait certifié conforme

Le Président

Christophe RIVENO



Votants : 15
Pour : 14 - Unanimité (M. le Président ne prend pas part au vote)
Contre : 0
Abstentions : 0

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Président du Tribunal Administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès du Président du Centre Communal d'Action Sociale, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R.421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.